

**Projet de note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 5 mars 2008.
La gestion et le coût vérité des déchets.**

Commune:	SILLY	Intercommunale:	IPALLE
Nombre d'habitants:	8.223	Données 2014	

1. La production de déchets des ménages et leur gestion.

	Moyenne en Région wallonne kg/an/hab	Moyenne dans votre commune kg/an/hab	Quel est le service (collecte/traitement)?
Hors déchets communaux			
Ordures ménagères brutes (OMB, voir graphique) ³	146,92	161,35	PAP / Incinération avec production d'électricité
Déchets organiques	13,71	---	
Déchets verts ¹	71,62	88,08	PAC / compostage
Encombrants ¹	44,12	36,75	PAC / incinération avec production d'électricité fraction non combustible envoyée en CET
Déchets inertes ¹	98,62	81,87	PAC / valorisation
Bois ¹	32,21	37,41	PAC / valorisation
Papiers/cartons ¹	53,35	47,21	PAC et PAP / valorisation
Verre ¹	29,09	27,58	PAC et Bulles à verre / valorisation
PMC ¹	15,71	14,01	PAC et PAP / valorisation
Métaux ¹	6,72	8,74	PAC / valorisation
DEEE ²	5,99	8,69	PAC / valorisation / élimination
Autres ²	8,34	7,86	PAC / valorisation ou élimination
Total	526,40	519,57	

¹ données de l'intercommunale (moyenne de la Wallonie Picarde)

DEEE=déchets d'équipements électriques et électroniques

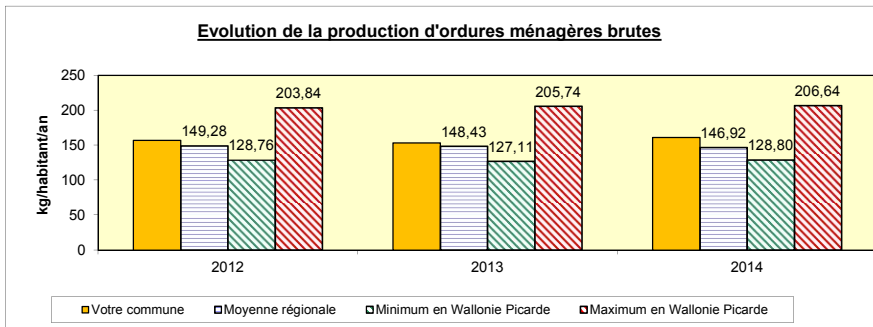
² hors bâches et films agricoles

³ hors déchets communaux

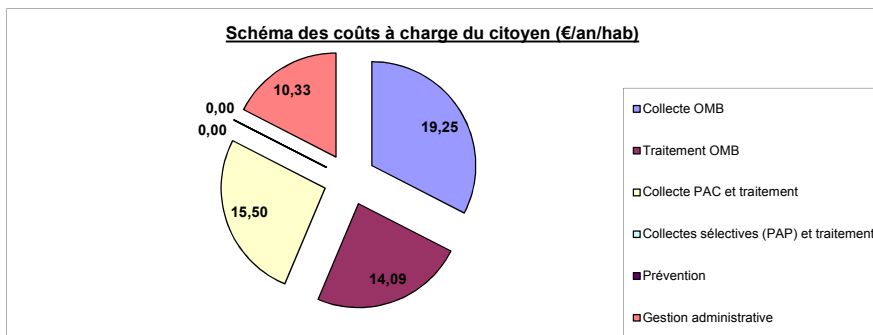
PAC = Parc à conteneurs

PAP = Porte à porte

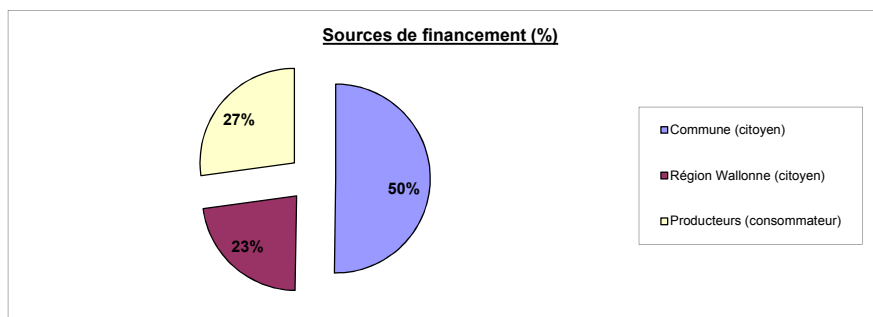
CET = Centre d'Enfouissement Technique (décharge)



2. Le coût de vos déchets



3. Le financement de la gestion des déchets



4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion des déchets

Le service minimum permet aux citoyens de se défaire de ses ordures ménagères brutes (collecte et traitement).

Il permet également un accès aux parcs à conteneurs selon les modalités du règlement en vigueur pour s'y défaire de manière sélective et après tri des fractions suivantes: déchets inertes, encombrants, bois, végétaux, papiers/cartons, métaux, DEEE, PMC, verre, pneus, asbeste-ciment, déchets spéciaux, piles, huiles minérales, verre plat, frigolite, plâtre, films en plastique et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se défaire des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+ ainsi que l'accès aux bulles à verre.

Ce service inclut la fourniture de XXX sacs adaptés (voir verso de l'avertissement extrait de rôle) à la collecte des ordures ménagères brutes

b) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales (voir verso de votre avertissement extrait de rôle)

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

Ci-dessous, vous trouverez le coût moyen par habitant et par an que le consommateur des produits ci-dessous supporte.

Produits	Contribution (€/hab/an)
PMC	5,5
DEEE	1,64
Huiles usagées de moteur	0,09
Huiles usagées de friture	0
Piles	1,33
Pneus	1,85
TOTAL	10,41

6. Comment réduire votre facture déchets?

Voici quelques conseils de prévention qui vous permettront de réduire la quantité de déchets. Peut-être ne les connaissez-vous pas tous !

- ✓ **Compostez à domicile vos déchets organiques de cuisine et vos déchets verts**, vous produirez ainsi un compost naturel pour votre jardin, votre potager, vos bacs à fleur, Des questions sur la manière de procéder? Un technicien de terrain se tient à votre disposition chez IPALLE et des guides composteurs sont également prêts à vous venir en aide (069/84.59.88 - info@ipalle.be) ou contactez notre éco-conseiller philippe.vilcot@publilink.be – 068/25 05 30
- ✓ Pensez à la **réutilisation**, au don, à la réparation, aux échanges et à la revente via les organismes à vocation solidaire, les ressourceries, les marchés aux puces, les achats de seconde main, les emprunts à la bibliothèque, etc.
Ressourceries les plus proches de Silly : le Carré à Ath 068/44.75.24 - Square des Locomotives, 6 – 7800 Ath et **le Carré à Lessines 068/64.67.15** - Avenue des Prairies, 1 – 7860 Lessines - <http://www.recasbl.be> E-mail : lecarre@skynet.be
- ✓ **Évitez le gaspillage alimentaire** en rédigeant une liste de courses, en surveillant la date de péremption des produits, en achetant les quantités de denrées adaptées à la consommation de votre ménage et en respectant la chaîne du froid.
- ✓ **Achetez malin!**, c'est-à-dire **en vrac et sans suremballage**. Optez pour les recharges, les produits concentrés, les bouteilles consignées...
- ✓ Utilisez des **boîtes à tartines** et des **gourdes** pour transporter vos en-cas.
- ✓ **Privilégiez les achats durables...** et ne cédez pas aux sirènes de la publicité qui incitent à la **surconsommation**. Évitez les produits de mauvaise qualité ou les produits jetables, comme les piles non rechargeables ou la vaisselle jetable.
- ✓ **Buvez l'eau du robinet, saine et disponible en permanence à la maison**. Outre les économies que vous réaliserez, vous éviterez ainsi la quantité importante de déchets générée par l'eau en bouteille et des trajets inutiles.
- ✓ Afin de **diminuer le gaspillage du papier**, imprimez et photocopiez les documents en recto/verso, réduisez votre police de caractère, évitez l'impression systématique des mails, annulez votre impression en cas d'erreur, placez un autocollant «stop pub» sur votre boîte aux lettres et inscrivez-vous sur la liste Robinson. Surfez sur le site www.moinsdepapier.be
- ✓ **Limitez l'utilisation des déchets spéciaux des ménages, souvent onéreux et polluants** : détergents, détartrants, nettoie-fours, cirage, eau de Javel, ammoniacale, piles, peintures, etc. Des alternatives sont possibles pour limiter la quantité et la nocivité de ce type de produits. Et n'oubliez pas que les parcs à conteneurs du réseau Ipalle accueillent les déchets spéciaux des ménages et les orientent vers un traitement adéquat.

	2012	2013	2014
Votre commune	157,08	153,49	161,35
Moyenne régionale	149,28	148,43	146,92
Moyenne Wallonie picarde			188,10
Minimum en Wallonie Picarde	128,76	127,11	128,80
Maximum en Wallonie Picarde	203,84	205,74	206,64

(*) HORS DECHETS COMMUNAUX

Shéma des coûts	€/hab
Collecte OMB	19,25
Traitement OMB	14,09
Collecte PAC et traitement	15,50
Collectes sélectives (PAP) et traitement	inclus
Prévention	inclus
Gestion administrative	10,33

Financement	%	€/hab
Commune (citoyen)	50%	19,25
Région Wallonne (citoyen)	23%	8,65
Producteurs (consommateur)	27%	10,41
		38,31